
QUELQUES DÉTOURS DANS LE JARDIN

RUGGERO DRUETTA
Università di Urbino, Italia

1. A l'approche du jardin anthropogénique : entre admiration et dépaysement

C'est par un heureux hasard que j'ai fait la rencontre des textes de Henri Van Lier : œuvre étonnante par sa vision systématique, par l'étendue, la précision et l'interrelation des connaissances mobilisées, par l'ambition d'éclairer l'apport spécifique de l'humain dans le monde. Le linguiste que je suis se réjouit de l'attention portée à la matérialité du langage dont nombre d'aspects phonétiques, morphologiques et syntaxiques sont décrits avec finesse et exposés avec un véritable sens de l'interprétation (*l'actio* de la rhétorique) qu'on apprécie tout particulièrement à l'écoute des enregistrements de ses émissions sur France Culture, où les exemples des langues dont il présente la logique sont à la fois l'illustration de ses propos théoriques et le point de départ de nouvelles analyses. Enfin, son choix de caractériser chaque langue à travers des métaphores et des procédés analogiques (*le français et le jardin, l'italien et l'estrade...*) correspond à un souci de vulgarisation réussie qui permet de répandre la connaissance de cette approche malgré la complexité indéniable de la théorie anthropogénique qui la sous-tend et dont *l'épilogue linguistique* offre un aperçu.

En même temps, j'avoue avoir éprouvé un certain malaise face à ces textes : ceux-ci reflètent, en l'argumentant par des éléments scientifiques, le jugement spontané du « locuteur-plongé-dans-la-langue » qui réagit à la diversité des idiomes en établissant des liens entre tel aspect de la culture, de la société, des mœurs d'un peuple et l'idiome dont il se sert. C'est une attitude que nous partageons tous et à laquelle n'échappent pas non plus les linguistes : observer l'autre à partir de sa propre langue et, par ricochet, juger sa propre langue à partir du constat que d'autres parlent différemment de nous, mais tout aussi efficacement que nous, que celle-ci n'est pas la seule possible, qu'elle est le résultat d'une sélection parmi les potentialités des ressources phonatoires de la voix humaine, de leur relation mutuelle et de leur valeur oppositive, tout cela fait partie d'un processus d'établissement de sa propre identité, tant au niveau personnel qu'au niveau communautaire, tant à l'échelle de la phylogenèse que de l'ontogenèse, qui est essentiel et qui s'accompagne de la possibilité d'un jugement de valeur¹.

Que le lecteur français songe à Vaugelas et à la connotation morale que prend chez lui la notion de « bon usage » (celui de « la plus saine partie de la cour ») ou à Rivarol et à son argumentation qui argüe d'une « clarté » intrinsèque à cette langue (« ce qui n'est pas clair n'est pas français ») pour conclure à son universalité (« sûre, sociale, raisonnable, ce n'est plus la langue française, c'est la langue humaine »).

Ce type d'approche correspond pleinement aux présupposés de l'œuvre de Henri Van Lier, car, puisque l'anthropogénie est l'étude systématique, dans tous les domaines de l'expérience, du différentiel de l'humain dans le monde, l'apport du langage ne s'arrête pas à une utilisation symbolique (d'abord substitutive et ensuite de plus en plus autonomisée) et coordonnée des ressources vocales de *homo*, mais chaque langue naturelle, par le découpage et la représentation de la réalité qu'elle opère, par la sélection des conceptualisations lexicalisables et par le type de concaténation retenu (endocentrique-exocentrique, ordre déterminant-déterminé, etc.) correspond à une ontologie particulière et instaure un « ordre » du monde qui lui est propre. C'est cette idée fondatrice qui lui permet d'établir des ponts entre langue, culture savante et réalisations (culture matérielle) des peuples dont il décrit la « logique de la langue ».

C'est ainsi qu'il établit un rapport entre le français et le « jardin à la française », entre l'éducation précoce des enfants et les vertus phonétiques de la langue, entre la mode et la structure de la phrase, entre la cuisine et l'accord du participe passé : « Une éducation précoce des enfants facilitée par la phonie claire, qui en fait vite de petits adultes. [...] De même, une vestimentation rendant le corps évident et intégré, comme la sentence, et créant par là une mode amiable, Coco Chanel. Une cuisine de sauces, aussi accordante que l'accord du participe passé. Une guillotine excellent dans des exécutions lisses et parfaitement disjonctives (« Tout condamné à mort aura la tête tranchée ») a suscité l'admiration conjointe de Stendhal et de Claudel). Des jardins dits « à la française », qui rangent, taillent, émondent les croissances et dépérissements sauvages de la nature, et disposent les chemins boisés comme des discours ».

En réalité, il est possible de citer d'autres faits de langue contredisant ces consonances culturelles ou des points de vue discordants concernant les éléments cités par Henri Van Lier. L'éducation des enfants est certes précoce, mais l'apprentissage de l'orthographe est malaisé et la maîtrise de la correspondance phonèmes-graphèmes jamais véritablement acquise au cours de la scolarité, et même au-delà, ce qui conforte un sentiment généralisé de la faute face à la Langue, perçue comme une institution transcendante, donc inatteignable.

En ce qui concerne la phonie du français, de nombreux auteurs se sont élevés contre sa nasalité, la bizarrerie des *e* muets, qui en feraient une langue peu claire et, globalement, peu ou pas musicale (Philippe 2010, p. 213-251).

Les règles de l'accord sont une introduction tardive et artificielle, elles ont été empruntées à l'italien et figées par l'institution Académique et scolaire – ce qui a bloqué toute évolution ultérieure – pour donner au français un vernis de prestige et de raisonnable qui aurait contribué à sa réputation. Ce point, tout comme le vocabulaire, en dit bien plus long sur les institutions que sur le « génie » de la langue.

Enfin, la rigidité topologique des constituants de l'énoncé (l'ordre SVO), plus généralisée que dans les autres langues romanes, a pu être utilisée, au cours de l'histoire, tour à tour comme un argument de la rationalité et de la clarté du français ou comme un argument de sa pauvreté artistique et poétique, alors que la grandeur de la production littéraire française serait justement le fruit de la lutte (victorieuse) contre ses limites linguistiques. C'est le point de vue défendu par Rivarol, dans son *Discours sur l'universalité de la langue française*, où il dit que celle-ci « serait encore la dernière des langues si la masse de ses bons écrivains ne l'eût poussée au premier rang en forçant son naturel ».

2. Les allées de l'anthropogénie et les parterres de la linguistique

Le malaise dont j'ai fait état disparaît si l'on considère que Henri Van Lier n'avait pas l'intention de faire de la linguistique lorsqu'il a écrit ces textes. En effet, la linguistique post-saussurienne impose un principe fondamental d'immanence à l'activité du linguiste : il s'agit d'étudier la langue « en elle-même et pour elle-même », de privilégier la description du système et de s'abstenir de toute évaluation. Lorsqu'on déroge à ce principe, on risque de faire autre chose que de la linguistique : la « grammaire » traditionnelle, par exemple, ne présente pas toute la langue, mais sélectionne des usages qu'elle décrit pour les recommander, alors qu'elle en proscrit d'autres, sur la base de considérations esthétiques ou morales qui reflètent un *mainstream* social relayé par le grammairien.

De même, dans des ouvrages tels que *Défense et illustration de la langue française* de Du Bellay, *De l'universalité...* de Rivarol ou ceux des différents « remarqueurs »², il est bien moins question de langue que de littérature et d'utilisation artistique ou sociale de la langue. Dans tous ces cas, le discours sur la langue est une sorte de détour métonymique (conscient ou inconscient) pour désigner ce que les gens font avec celle-ci.

Ce principe d'immanence a pu être critiqué par nombre de courants linguistiques qui visent les différents aspects de la communication, dans la conviction que l'option saussurienne ne permettrait qu'une linguistique du code : sociolinguistique et variation, pragmatique, visée communicative et contexte d'énonciation, rhétorique, stéréotypes et culture... En réalité, ce qu'interdit le principe d'immanence, ce n'est pas l'étude du discours, de l'acte individuel de parole, des conditions d'énonciation, des effets illocutoires ou perlocutoires, mais la possibilité de mélanger les différents niveaux de l'analyse à des fins explicatives avant d'avoir épuisé le niveau linguistique, dont il faut défendre l'autonomie pour s'assurer de la fiabilité de ses résultats, qui doivent posséder une cohérence interne permettant de formuler des généralisations. Ce principe concerne davantage la conscience de la frontière entre ce qui relève de la langue et de sa logique propre et ce qui n'en relève pas mais qui intervient avec elle lors de sa mise en discours et concourt à la réalisation de la communication concrète et des effets de celle-ci.

Les textes de Henri Van Lier mélangent effectivement l'observation de phénomènes langagiers et de phénomènes culturels au sens anthropologique. C'est une pratique illustre et fort ancienne (que l'on songe à *L'esprit des lois* de Montesquieu, où la diversité des systèmes politiques est rattachée aux caractéristiques du climat), qui a été théorisée, dans un cadre épistémologique structuraliste, par ce qu'on appelle l'hypothèse Sapir-Whorf, qui stipule que le langage conditionne la perception du monde, qu'en passant d'une langue à une autre, ce n'est pas le même monde avec des étiquettes différentes qu'on trouve, mais bel et bien un autre monde.

L'approche de Henri Van Lier partage cette vision du rapport entre langue et culture, sous la forme du corollaire qui est à la base de la discipline ethnolinguistique³, à savoir que les langues sont le reflet de la culture d'un peuple, la cristallisation de ses traits fondamentaux, et qu'on peut avoir accès à ces traits par une étude ciblée de la composante langagière.

Les résultats de ces approches sont très intéressants, mais comme la finalité de l'analyse est extérieure à la description de la langue, on conviendra qu'on fait là de l'ethnographie, de l'anthropologie ou de l'anthropogénie à partir de données linguistiques. En effet, si l'on suit ce raisonnement jusqu'à son bout, on parvient à des résultats linguistiquement contradictoires : d'une part, si telle langue sélectionnait ses unités en fonction des caractéristiques naturelles et culturelles de ses locuteurs, on devrait assister à un changement linguistique beaucoup plus rapide et profond, à une diversification très marquée entre langues différentes, voire à l'impossibilité de dire « exactement » la même chose dans une autre langue (relativisme culturel) : Henri Van Lier

dit par exemple dans son texte sur le français (1A3) que ses modalisations verbales sont « rares ou absentes (non pensables, non pensées) dans beaucoup d'autres langues ».

D'autre part, le principe de l'arbitraire du signe serait anéanti par cette interrelation généralisée entre faits de société et faits de langue (déterminisme culturel). Or, il est aisé de montrer que les changements dans la société ne s'accompagnent que rarement de modifications majeures dans la langue et que c'est justement en vertu de l'arbitraire du signe que les mots et les structures syntaxiques échappent à cette instabilité⁴.

3. L'éthique est dans le jardin : morales langagières et usages sociaux

Sur bien des points, si le panorama dressé par Henri Van Lier permet d'éclairer maints aspects de la langue-culture (au sens de R. Galisson) à l'aide de raccourcis linguistiques originaux, un examen plus attentif montre cependant que la réalité linguistique n'est pas aussi univoque. En effet, on peut considérer que les éléments qu'il décrit sont souvent des épiphénomènes, alors que, sous la surface, il y en a d'autres qui pourraient les contredire. Nous avons déjà mentionné la « phonie claire » et les opinions divergentes de plusieurs auteurs ; ajoutons que l'entreprise d'alphabétisation a toujours été problématique, à cause de l'instabilité du rapport entre phonèmes et graphèmes, et qu'elle s'est accompagnée d'une véritable « moralisation » de l'apprentissage de la langue, qui en est venue à s'identifier aux vertus laïques du bon citoyen (Chervel 2006), si bien que toute tentative de modification de l'orthographe est perçue comme un crime de lèse-majesté et que l'orthographe elle-même cristallise en France l'idéal de la langue correcte (aussi bien écrite qu'orale), face à laquelle tout locuteur est fautif. Les enfants interviewés par C. Blanche-Benveniste (1997), qui affirmaient mal parler « parce qu'ils parlaient avec des fautes d'orthographe », reflètent bien un sentiment partagé par une grande partie de la population. Le poids de l'institution scolaire dans la représentation de la langue et dans la création d'une « grammaire seconde⁵ », où entrent des normes syntaxiques ou textuelles promues par l'école elle-même, est indéniable.

On en retrouve la trace dans la présentation de la syntaxe de Henri Van Lier (1A3), lorsqu'il parle du marquage explicite des transitions par des connecteurs, du refus de la répétition des mots et de la rime intérieure cacophonique, mais aussi du rappel du thème principal à intervalles réguliers dans un texte : ce sont les « règles » du genre de la dissertation et du commentaire composé pratiqués au collège et au lycée, pas des exigences intrinsèques de la langue, tout comme l'idée de la « licence » qui tolère que les grands auteurs enfreignent ces règles de non répétition ou de rime intérieure « à des fins oratoires ou lyriques, comme chez Pascal ».

Concernant la morphologie verbale, l'affirmation selon laquelle les modes et les temps « se distinguent fermement » doit être nuancée, car on assiste depuis plusieurs décennies à une simplification du système temporel et à une réduction significative des formes phonétiquement distinctes de subjonctif, tandis que se répand un futur analytique à côté du futur synthétique. Henri Van Lier dit aussi que la limitation du lexique, depuis le début du XVII^e siècle, a été pratiquée par *le français*. Il faut souligner que – là non plus – ce ne sont pas des exigences internes à la langue (son « génie ») qui ont motivé ce processus, mais un choix délibéré de politique linguistique portant sur le corpus, et qui dure encore aujourd'hui, sous la forme de commissions terminologiques ministérielles dont la mission est de pondérer la tendance à l'emprunt typique des technocrates et de promouvoir la néologie autochtone.

De même, si « le français ne parle pas 'ça' », c'est encore en raison d'une morale langagière, de l'intériorisation de certains tabous par la pratique langagière autorisée à partir du XVII^e siècle (Préciosité), qu'on peut retrouver dans les différentes langues de bois qui se sont succédées depuis et dont le « politiquement correct » n'est qu'un des avatars.

Parallèlement, le jeu de mots est certainement une « formation réactionnelle » du français, mais il faut souligner que, d'une part, calembours, contrepèteries et autres charades se fondent d'abord sur l'absence de correspondance entre phonèmes et graphèmes, donc sur une convention sociale (l'orthographe), alors que, d'autre part, s'agissant d'un jeu, la règle doit en être socialement partagée, ce qui en confirme le caractère foncièrement culturel (Druetta 2007).

4. Le jardin et la peinture du jardin : plus vrai que nature ? La part de la tradition et de l'idéologie dans la description de la langue

Les recherches sur la grammatisation des langues occidentales (cf. p. ex. Auroux 1992 et 1994) expliquent que le processus d'élaboration et d'objectivation de la norme a profondément modifié le rapport des locuteurs vis-à-vis de leur propre langue, qu'ils se situent à un niveau épilinguistique ou métalinguistique. Canut (2000 et 2007) a montré que les locuteurs de langues dépourvues de tradition écrite ou de tradition grammaticale ne pratiquent pas de discours épilinguistique sur le système (évaluation de leur propre langue ou de celle d'autrui, correction d'une personne qui aurait « mal » parlé), parce qu'ils ne disposent pas de discours normatif préexistant et que la langue n'est pas ressentie comme un instrument de différenciation sociale.

En France, les débuts du discours épilinguistique esthétique (la *Défense et Illustration...* de Du Bellay, 1549) coïncident avec la publication des premières grammaires écrites en français (Louis Meigret, 1550 ; Robert Estienne, 1557)⁶, ce qui prouve à quel point l'objectivation du système est une condition essentielle pour le rendre pensable, évaluable, comparable avec ceux d'autres langues. Dès lors, tout discours sur la langue, qu'on le veuille ou non, entre en relation avec cette pratique culturelle, avec sa sédimentation historique, avec le déjà-là des prédiscours qui le traversent et dont on ne peut s'abstraire (Paveau 2006 ; Paveau & Rosier 2008).

Ceci concerne évidemment aussi l'analyse de Henri Van Lier, voire même le texte que je livre ici, malgré mon intention d'adopter un point de vue extérieur : l'observateur des faits linguistiques n'est jamais neutre, car il est lui aussi partie prenante de ce système sémiotique ; en outre, la langue est à la fois un système de signes objectivable, mais aussi l'instrument de sa propre description (fonction réflexive et métalinguistique).

Or, la description de Henri Van Lier, qui se situe dans une perspective anthropogénique et qui garde tout son intérêt de ce point de vue, porte par ailleurs le sceau d'une culture où le discours sur la langue s'accompagne d'une évaluation sur la rationalité et la moralité des pratiques langagières, ce qui risque de fausser la compréhension que nous en avons. Il importe donc, pour le lecteur présent et futur des *Logiques de dix langues européennes*, de bien faire la part des choses et de saisir le sens de cette étude sans tomber dans le piège de vouloir la considérer à tout prix comme un essai linguistique, ce qui la réduirait à une série d'idées reçues.

On n'y trouvera peut-être pas la logique de la langue, mais à coup sûr celle de la société qui s'en sert, la présentation anthropologique de son *Volksgeist* via des éléments linguistiques évocateurs de cet usage. On y découvrira en outre une réflexion sur la place que la langue occupe dans l'élaboration de l'image de soi-même et de l'autre, dans la prise de conscience de sa manière d'interagir avec l'univers, y compris par la conceptualisation qu'on en opère par l'intermédiaire des langues naturelles, sans que cela remette en cause leur fonctionnement linguistique, qui reste fondamentalement conventionnel.

*

Notes

¹ Ainsi que de la possibilité de sélectionner certains traits pour en donner une représentation plus avantageuse. Cf. Cerquiglini 2007.
² Par ce terme, nous faisons référence aux auteurs d'un genre littéraire – celui des Remarques sur la langue française – qui s'est développé à partir du XVI^e siècle et qui a connu son apogée au XVII^e siècle (Vaugelas, bien sûr, mais aussi Bouhours, Ménage, Boisregard et bien d'autres). Ce genre continue encore aujourd'hui sous la forme de livres ainsi que de rubriques dans les journaux et magazines. Cf. le numéro 70 de la revue *La Licorne*, consacré à ce sujet.

³ On pourra se reporter à Cardona 1976 pour un aperçu général de cette discipline.

⁴ Faute de place, nous n'aborderons pas ici la distinction entre arbitraire (absolu) et motivation (relative) du signe, qui permet, dans une certaine mesure, de rendre « raisonnable » le rapport entre signifiant et signifié et, entre autres choses, de tenir un discours épilinguistique sur son rapport, en tout cas non isomorphe, avec la culture.

⁵ C. Blanche-Benveniste 1990.

⁶ La toute première grammaire française est celle de Barton (1409), publiée en Angleterre et visant essentiellement le latin.

Bibliographie

Auroux, S. 1992. *Histoire des idées linguistiques 2. Le développement de la grammaire occidentale*. Liège : Mardaga.

Auroux, S. 1994. *La révolution technologique de la grammatisation : introduction à l'histoire des sciences du langage*. Liège : Mardaga.

Blanche-Benveniste, C. 1990. « Grammaire première et grammaire seconde : l'exemple de en », *Recherches sur le français parlé* 10, pp. 51-73.

Blanche-Benveniste, C. 1997. *Approches de la langue parlée en français*. Paris-Gap : Ophrys.

Canut, C. 2000. « Subjectivité, imaginaires et fantasmes des langues : la mise en discours "épilinguistique" ». *Langage et société* 93:71-97.

Canut, C. 2007. « L'épilinguistique en question », in Siouffi G., Steuckardt A. (éd.), *Les linguistes et la norme. Aspects normatifs du discours linguistique*. Berne : Peter Lang, p. 49-72.

Cardona, G. R. 1976. *Manuale di Etnolinguistica*. Bologna : Il Mulino.

Caron, Ph. (éd). 2004. *Les Remarqueurs sur la langue française du XVI^e siècle à nos jours*. La Licorne 70.

Cerquiglini, B. 2007. *Une langue orpheline*. Paris : Minuit.

Chervel, A. 2006. *Histoire de l'enseignement du français du XVII^e au XX^e siècle*. Paris : Retz.

Druetta, R. 2007. « Quand le français s'amuse avec ses... maux : calembours, holorimes, contrepèteries et tutti quanti », *Publifarum*, n. 6 (*Bouquets pour Hélène*), http://publifarum.farum.it/ezine_articles.php?id=24

Paveau, M.-A. 2006. *Les prédiscours. Sens, mémoire, cognition*. Paris : Presses Sorbonne nouvelle.

Paveau, M.-A. et Rosier, L. 2008. *La langue française. Passions et polémiques*. Paris: Vuibert .

Philippe, G. 2010. *Le français, dernière des langues. Histoire d'un procès littéraire*. Paris : PUF.

Sapir, E., Mandelbaum D. G. (ed.) 1983. *Selected Writings of Edward Sapir in Language, Culture, and Personality*, University of California Press.

Whorf, B. Carroll, J. B. (ed.). 1956. *Language, Thought, and Reality: Selected Writings of Benjamin Lee Whorf*, MIT Press.